

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2014

OBJET :

Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°7

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 septembre 2011, la ville d'Essey-lès-Nancy a confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) la charge de négocier, pour ses soins, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée et décidé d'adhérer aux conditions obtenues à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Ce contrat d'assurance de groupe qui garantissait notamment les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Meurthe-et-Moselle propose donc à la ville d'Essey-lès-Nancy de l'accompagner en négociant, dans le cadre d'un marché public, un nouveau contrat de groupe basé sur la mutualisation des risques entre les collectivités du département adhérentes à ce service.

Le contrat, basé sur le régime de la capitalisation et d'une durée maximale de 4 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2015, pourrait couvrir, que les agents soient affiliés à la CNRACL ou non, tout ou partie des risques suivants : le décès, les accidents du travail, la maladie ordinaire, la longue maladie, la maladie de longue durée, la grave maladie, la maternité, la disponibilité d'office et l'invalidité.

La ville d'Essey-lès-Nancy se gardant le choix de ne pas adhérer au contrat de groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne lui convenaient pas, la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle délibération.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle la charge de négociier, pour la ville d'Essey-lès-Nancy, dans le cadre d'un contrat de groupe, l'assurance de ses risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée dans les conditions précédemment exposées.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 03 juillet 2014.

Extrait conforme

Le Maire,

Michel BREUILLE